Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_4_DELIBV2-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 2 février 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 02 février 2026 à 20 heures, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.
Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :
M. David QUEINNEC - Mme Patricia QUERE - Mme Florence LE MER - M. Benoit BARANTAL - Mme Nathalie CORLOUER - M. GODEC Denis - Mme Jennet LEYDET - M. Yvan LEDEME – M. Kévin LOISEL- Mme Valérie POULIQUEN - M. Ludovic LE BRAS - Mme Magali DA ROSA COELHO.

Pouvoirs :
Mme Fanny SAINT GEORGES à Mme Jennet LEYDET,
M. Marcel LAVIEC à M. Yvan LEDEME.

.
Date de la convocation le 29/01/2026.
Date d'affichage de la convocation : 29/01/2026.
Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

- **Délibération 2026_04 - Reconduction du marché à bons de commande voirie pour 2026 :**

M. Le Maire rappelle au Conseil le Marché de Voirie conclu et notifié le 25 avril 2025 avec l'entreprise EUROVIA -Programme pluriannuel 2025—2027.
Il est proposé de reconduire ce marché pour l'année 2026.
Conformément aux dispositions de l'acte d'engagement (Objet du Marché), selon procédure adaptée -Article R2123-1 du code de la commande publique – dispositions propres aux accords-cadres.
Selon l'article R2121-8 du Code de la commande publique les montants limites TTC en cours sont fixés comme suit :

- Minimum : 35 000 €
- Maximum : 150 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette reconduction de Marché de voirie pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe GUEGUEN.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Nathalie CORLOUER.